

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE « S.P.D.I.T. - SICAF » S.A.

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT-SICAF » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour **le vendredi 29 mars 2024 à 10 heures et demi** au siège social de la société, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi, N° 5, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2023.
- 2) Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice.
- 3) Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 4) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 5) Affectation des résultats.
- 6) Rémunération des membres du Conseil d'Administration.
- 7) Rémunération des membres du Comité d'Audit Interne.
- 8) Quitus pour l'exercice aux Administrateurs.
- 9) Renouvellement de mandat d'Administrateurs.
- 10) Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur.
- 11) Pouvoirs à donner.

Les documents de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social de la société, Boulevard Mohamed El Béji Caid Essebsi, N° 5, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE « S.P.D.I.T. - SICAF » S.A.

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « S.P.D.I.T. – SICAF » publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l’approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 29 Mars 2024.

PREMIERE RESOLUTION

L’Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d’Administration et les rapports des Commissaires aux comptes sur l’exercice 2023 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d’Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice et donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d’administration pour sa gestion au 31/12/2023.

DEUXIEME RESOLUTION

L’Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d’Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d’Administration, l’Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants :

- Monsieur Guy DE CLERCQ
- Monsieur Jean Claude PALU
- La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

pour trois ans se terminant avec l’Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l’exercice 2026.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d’Administration, l’Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la cooptation en qualité administrateur de Monsieur *Elyés FAKHFAKH* pour trois ans se terminant avec l’Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l’exercice 2026.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Conseil d'Administration fixé à 8.000 dinars nets par Administrateur.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit Interne fixé à 4.000 dinars nets par membre.

SEPTIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit les bénéfices de l'exercice 2023 :

| | |
|---|------------------------------|
| RESULTAT NET AU 31/12/2023 | <u>26 798 946,103</u> |
| <i>Montant réinvesti affecté au compte Réserve à Régime Spécial</i> | -284 029,000 |
| RESULTAT DISPONIBLE | <u>26 514 917,103</u> |
| <i>RESULTATS REPORTEES</i> | 15 443 526,662 |
| BENEFICES DISTRIBUABLES | <u>41 958 443,765</u> |
| <i>DIVIDENDES 2023</i> | 23 800 000,000 |
| | RELIQUAT 2 |
| RESULTATS REPORTEES 2023 | 18 158 443,765 |
| | 18 158 443,765 |

Soit un dividende de 0,850 dinar par action, ou 85% du nominal.
La mise en paiement s'effectuera à partir

HUITIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.